



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

À New York: Brigitte Suhr,
Directrice des programmes régionaux, CCPI
Tél: +1 (646) 465-8540
E-mail: suhr@coalitionfortheicc.org

Alexandra Sajben
Assistante des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tel: +1 646 465 8513
sajben@coalitionfortheicc.org

À Kinshasa: Armel Lahiriri Byamungu
Officier de liaison pour les situations francophones
Coalition pour la CPI
Tel.: +243 998 623 650
luhiriri@coalitionfortheicc.org

À La Haye: Niall Matthews
Chargé de communication
Coalition pour la CPI
Tel: +31 (0) 70 311 10 85
matthews@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

19 février 2013

La Coalition mondiale appelle le Rwanda à rejoindre la Cour pénale internationale

La Société Civile encourage l'adhésion du Rwanda dans le cadre de sa politique de lutte contre l'impunité pour les crimes graves.

New York, États-Unis – Le 13 février, la Coalition pour la Cour pénale internationale demande au Rwanda de démontrer son engagement à l'égard de la justice et de l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) — la première et seule juridiction permanente capable de traduire en justice les individus ayant commis des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de génocide. Le Rwanda est le pays cible de la Campagne de Ratification Universelle (CRU) de la Coalition pour février 2013, appelant chaque mois un pays différent à ratifier le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI.

« Le Statut de Rome a été adopté par les États qui croient fermement en l'effort concerté de la communauté internationale dans la lutte contre l'impunité. Au vu des atrocités subies par le Rwanda, la ratification du traité ne peut représenter qu'une avancée majeure dans notre volonté commune de voir traduits en justice les auteurs de crimes les plus atroces qui ont pratiquement mis à genou le pays ainsi que les familles des victimes », a déclaré Nzovu Job Ruzage, directeur exécutif de Human

Rights First Rwanda Association, une ONG membre de la Coalition. « Non seulement cette Cour a un effet dissuasif sur la perpétration de telles atrocités où qu'elles se produisent dans le monde, mais elle représente également l'espoir de mettre une fin à la culture de l'impunité. »

Dans une lettre datée du 13 février 2013 et adressée au Premier Ministre S.E. Pierre Damien Habumuremyi, la Coalition — un réseau mondial de plus de 2,500 sociétés civiles présentes dans 150 pays et œuvrant en faveur d'une CPI juste, efficace et indépendante— appelle de nouveau le gouvernement du Rwanda à prendre des mesures concrètes pour finaliser la ratification du Statut de Rome, soulignant que le Cour pénale Internationale devrait être saluée par le Rwanda, dans la mesure où la lutte contre l'impunité figure sur l'agenda du gouvernement depuis plusieurs années. La Coalition a également reconnu le processus de fermeture du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et a souligné l'importance de son héritage et du Tribunal Gacaca pour s'attaquer aux violations des droits de l'homme, sous différents angles, avec l'objectif commun d'édification d'une culture de paix.

« Actuellement, le Rwanda est un pays en situation de post-conflit, faisant face à plusieurs problèmes difficiles dans les domaines politique, économique et sociale. En dépit de la croissance économique du pays, le secteur de la justice doit surmonter d'importants obstacles liés au manque d'indépendance du système judiciaire et aux constantes ingérences du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires », a indiqué Arnel Luhiriri Byamungu, officier de liaison de la Coalition pour les situations francophones. « Dans ce contexte, l'adhésion au traité de la CPI constituerait une étape importante vers l'établissement d'une culture de justice et renforcerait la confiance entre les citoyens. »

Alors que le monde entier célèbre le onzième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, ce nouveau système de justice internationale bénéficie désormais du soutien de près de deux tiers des pays du monde, avec la ratification ou l'adhésion de 122 États au Statut de Rome. Jusqu'à ce jour, trente quatre États d'Afrique ont ratifié ou adhéré au Statut de Rome, avec la Côte d'Ivoire qui vient de rejoindre les États membres ce mois-ci. En rejoignant la CPI, le Rwanda donnerait un exemple important aux États de la région n'ayant pas encore adopté le système du Statut de Rome.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 116 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Procureur de la CPI a récemment demandé aux juges l'autorisation d'ouvrir une enquête en Côte d'Ivoire. Son Bureau a déclaré examiner huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux

victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez: www.coalitionfortheicc.org

Des experts d'organisations de défense des droits de l'homme membres de la Coalition sont disponibles pour plus d'informations sur le contexte et des commentaires. La liste est disponible sur demande à : communications@coalitionfortheicc.org

###